

Tableau récapitulatif des distinctions entre :

- l'EN 342 : 2004
- l'ENV 342 : 1998



Tableau proposé par la Commission technique « Vêtements de Protection » du SYNAMAP

| EXIGENCE | EN 342:2004 Ensembles vestimentaires et articles d'habillement de protection contre le froid | ENV 342:1998 Ensemble de protection contre le froid |
|---|--|---|
| Introduction | Des ensembles de vêtements (c'est à dire combinaisons deux-pièces et une pièce) ou des articles d'habillement simple pour la protection contre les environnements froids. | Des ensembles de vêtements de protection contre le froid |
| Définition | Environnement froid: Environnement caractérisé par la combinaison d'humidité et de vent à une température d'air inférieur à -5°C | Environnement froid: Environnement par la combinaison d'une température basse, d'humidité, de vent et de rayonnement |
| EN 340 Résistance thermique Rct en $\text{m}^2 \text{K/W}$ Perméabilité à l'air AP en mm/s Résistance à la pénétration d'eau, WP en Pa Résistance évaporative Ret en $\text{m}^2 \text{Pa/W}$ | Les exigences ergonomiques de l'EN 340 doivent être appliquées. On mesure l'assemblage des couches. Trois classes. (Facultatif) On mesure le matériau extérieur avec toute couche imperméable éventuelle et les coutures. Deux classes. Si une résistance à la pénétration d'eau est requise alors effectuer une résistance évaporative. La résistance évaporative de toutes les couches doit être inférieure à $55 \text{ m}^2 \text{Pa/W}$ | Les exigences ergonomiques de l'EN 340 doivent être appliquées. On mesure l'assemblage des couches. Trois classes. La résistance évaporative du matériau extérieur ou la combinaison du matériau extérieur et de l'insert imperméable doit être mesurée. Trois classes. |

| | | |
|--|--|--|
| Isolation thermique I_{cle} et I_{cler} en m^2K/W | <p>L'isolation thermique résultante efficace I_{cler} doit avoir une valeur minimale de 0,310 $m^2 K/W$ (mannequin thermique mobile)</p> <p>L'isolation thermique efficace I_{cle} peut facultativement être mesurée.</p> <p>La valeur I_{cler} de tous les sous-vêtements standard de référence R est de 0,185 m^2K/W et de 0.210 m^2K/W pour les sous-vêtements de type B</p> | <p>La valeur minimale de l'isolation thermique résultante de base I_{cler} doit être de 0,15 $m^2 K/W$ (mannequin thermique mobile)</p> <p>Deux types de sous-vêtements Type A ou Type B</p> |
| Indice de perméabilité à la vapeur d'eau imt de l'insert imperméable thermique | | Cet indice de perméabilité à la vapeur d'eau doit être réalisé si le composite contient un insert imperméable thermique |
| Résistance au déchirement du matériau extérieur | A l'exception des vestes et excluant les matériaux élastiques et tricotés doit être inférieure à 55 $m^2.Pa/Travail$ | La résistance au déchirement doit être d'au moins 25N dans les deux sens du matériau. |
| Conception des articles d'habillement | Voir l'annexe D | |
| Marquage | <p>Pictogramme flocon accompagné des niveaux de performances appropriés comme suit : EN 342 Y(B)Y(C)Y(R) I_{cler} en m^2K/W de l'ensemble (avec le sous-vêtement B et facultativement le sous-vêtement C du fabricant) ou de l'article d'habillement simple (avec le vêtement standard de référence R)</p> <p>Y(B)Y(C)Y(R) I_{cle} en m^2K/W de l'ensemble (avec le sous-vêtement B et facultativement le sous-vêtement C du fabricant) ou de l'article d'habillement simple (avec le vêtement standard de référence R) en option</p> <p>Y Classe de perméabilité à l'air Y Classe de résistance à la pénétration d'eau, en option</p> | <p>Pictogramme flocon accompagné des niveaux de performances appropriés comme suit : ENV 342 X (A ou B) Isolation thermique résultante de base mesurée (avec sous-vêtement de type A ou B) Valeur I_{cler} en $m^2.K/W$</p> <p>X Classe de perméabilité à l'air X Classe de résistance évaporative ou classe pour imt (en option)</p> |